

Impôt sur le revenu—Loi

savoir que pendant que bien des députés jouissaient de vacances durant le congé de Pâques, le ministre des Finances se consacrait à consulter ses homologues provinciaux au sujet de cette mesure très importante et innovatrice. Il est très malheureux qu'il n'ait pas obtenu la collaboration de la province de Québec et de son gouvernement séparatiste. Quand on songe que ce dernier se voue à briser le pays en faisant sortir une province de la Confédération, il n'est peut-être pas surprenant de voir qu'il n'ait pas accordé son entière collaboration à cet égard.

● (2032)

J'ai néanmoins une grande confiance dans l'aptitude du ministre à consulter, négociateur et mettre au point un arrangement très équitable et juste avec la province, du moins juste pour ses habitants. J'ai cependant été surpris de voir les partis de l'opposition appuyer le gouvernement séparatiste dans sa démarche, parce qu'il est évident que si le gouvernement fédéral devait permettre à cette province de procéder à des réductions sélectives pour des produits qui sont surtout fabriqués chez elle, cela constituerait un très grave facteur de discorde dans tout le pays.

On a pourtant bien précisé que lors des consultations auprès des autres gouvernements, aucun d'entre eux n'était favorable à des réductions de taxe sélectives comme celles proposées par le gouvernement du Québec. Je suis vraiment surpris que les partis d'opposition appuient ce gouvernement là-dessus. De toute évidence, cela aurait été injuste pour les autres provinces qui n'avaient pas accepté une telle proposition. Cela aurait été un facteur d'éclatement très grave que le Québec ait réduit sa taxe de vente non pas sur l'ensemble des marchandises, mais seulement sur les textiles, les chaussures et les meubles, une bonne partie de ces produits étant d'ailleurs fabriqués dans cette province même. Toutefois, même cette option aurait pu être possible si elle avait pu obtenir l'accord des autres provinces. Mais comme les représentants des trois premiers gouvernements provinciaux avec lesquels le ministre des Finances en a discuté étaient carrément contre, il est évident que cette proposition n'aurait pas convenu à la majorité des provinces.

Je suis convaincu que la proposition du ministre de rembourser une somme équivalente aux contribuables de la province de Québec, que ce soit par paiement direct ou autrement, est de toute évidence la façon la plus équitable de régler cette question. On pourrait prétendre, et on l'a fait d'ailleurs, que puisque la province de Québec a refusé de réduire sa taxe de vente sur tous les articles, sans discrimination, elle ne devrait pas être admissible au programme. Personnellement, je crois que la proposition du ministre, soit de rembourser une somme équivalente aux contribuables de la province de Québec, est plus équitable.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à une attaque combinée du chef de l'opposition (M. Clark) et du député de York-Simcoe (M. Stevens) contre le ministre des Finances, attaque souvent abusive, déraisonnable et complètement injuste. Le point culminant a été atteint il y a quelques semaines quand on a accusé des députés libéraux, et même des ministres, de spéculer sur le dollar canadien. Le ministre des Finances a répondu très brièvement à cela quand il a dit au député de York-Simcoe de prouver ses allégations ou de se taire, de donner des noms ou de retirer ses paroles.

[M. Foster.]

Il y a une semaine hier, nous avons vu le député avaler des couleuvres à la Chambre et retirer complètement ses allégations. Il avait très peu de crédibilité avant cet épisode et il en avait encore moins après. Je ne crois pas que bien des députés d'en face soient restés à la Chambre ce jour-là, et le peu de crédibilité du député a été complètement sapée par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), lorsqu'il a pris la parole immédiatement après et qu'il a exposé tous les faits à propos de la Banque de l'Ouest canadien et le vilain gâchis à cet égard. Il a étalé tous les faits au grand jour pour que tout le monde puisse les voir. Je pense donc qu'avant bien longtemps nous pouvons nous attendre à un remaniement au sein du contre-gouvernement.

Une voix: Oui, il passera de l'autre côté.

M. Foster: Peut-être le député de York-Simcoe occupera une autre fonction.

Le chef de l'opposition aime à parler, sur un ton très péjoratif, du ministre des Finances comme «ce gars de Shawinigan, ce bagarreur». Je suis certain que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et la plupart des Canadiens préfèrent avoir ce bagarreur de Swawinigan qu'un des millionnaires de Bay Street. Je suis sûr que non seulement cela lui assurera une plus grande faveur au près de la population mais que celle-ci lui fera beaucoup plus confiance.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, en écoutant le dernier député faire ses commentaires, j'ai dû vérifier dans mon *Feuilleton* pour m'assurer que nous parlions du bill C-56. En fait, je me suis même demandé si le député parlait du même pays que je connais et dont j'ai l'intention de parler.

Les arguments au sujet du bill C-56 commencent à être bien connus non seulement à la Chambre où ils sont répétés assez souvent, mais aussi par d'un nombre croissant de Canadiens qui exigent que le bill soit retiré, que la mesure soit renégo-ciée et qu'un nouveau bill soit rédigé.

Ce bill a un caractère très spécial. En fait, il a un caractère spécial spécial, un caractère spécial, un caractère non spécial et un caractère très non spécial. Si on vit en Colombie-Britannique, il a un caractère très, très spécial parce que ses citoyens ont droit non seulement à la réduction de taxe pendant six mois, mais de façon permanente grâce au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Ce bill a un caractère spécial au Québec parce que les contribuables vont y recevoir un chèque de \$100 par la poste.

Une voix: S'ils sont assez riches.

M. Wenman: Le bill a un caractère non spécial en Ontario et dans les autres provinces où les habitants n'auront droit qu'à une réduction temporaire de la taxe de six mois, et il a un caractère très non spécial en Alberta où les contribuables ne recevront en fait rien suite à ce bill.

La capacité et le pouvoir de négociation d'une province sont devenus le nouveau critère des relations fédérales-provinciales. Ce bill est probablement une des mesures législatives les plus propres à diviser le pays que moi-même ou tout autre député ayons vue depuis quatre ans. Il a été unanimement condamné par tous les gouvernements et organismes au Canada, et je demanderais au gouvernement qui, en fait, en plus du gouvernement libéral, appuie ce bill? Je n'ai entendu aucun des partis d'opposition l'appuyer, ni aucune des provinces du Canada, ni